



DECLARATION PREALABLE CSAMJS du 31 MARS 2026

« La moindre injustice, où qu'elle soit commise, menace l'édifice tout entier »

Martin Luther King

A une dizaine de jours du deuxième tour des élections municipales, il nous faut regarder ce que les résultats disent du lien des citoyens à leurs institutions politiques. Le premier enseignement de ce scrutin c'est la place prise par l'abstention, signe d'un processus continu d'érosion à l'égard du politique. L'autre enseignement - la consolidation de l'extrême droite et la banalisation de ses idées - n'en est malheureusement même plus un, et nous nous devons de lutter contre cette acclimatation au pire. Cette lutte est d'abord celle pour la démocratie, et chaque décision inique, chaque compromission politique par la mise en œuvre de lois délitant le tissu et la justice sociales, participent de cette acclimatation.

Cette lutte est aussi celle des conditions de travail : un rapport récent d'HEC souligne ainsi que la mauvaise qualité des relations sociales dans le milieu de travail nourrit le vote d'extrême droite. Plus la confiance dans les autres et la satisfaction de vie sont érodées, plus le vote pour l'extrême droite monte, et ces affects se construisent en grande partie au travail, par le sentiment d'isolement, la non-reconnaissance par la hiérarchie, la faible qualité du lien social dans les équipes. Quant à l'absence d'horizons professionnels et la perte de sens dans le travail, ils sont des facteurs d'abstention – et c'est aussi celle-ci qui favorise la montée de l'extrême droite.

Au niveau international, seuls le respect du droit et le recours à la diplomatie peuvent garantir de vivre en paix. La guerre anéantit les personnes dans les zones de conflits et détruit les droits là-bas et ici. Le désordre mondial n'est pas un allié des travailleurs. Alors que seule une éducation à la Paix est réellement émancipatrice, les secteurs de l'éducation populaire et du sport subissent déjà les conséquences de la transformation de notre économie au service de la guerre. Les coupes budgétaires, les coupes dans les effectifs fragilisent le service public d'éducation pourtant indispensable à la solidité de la République. Pour cette raison nous soutenons les mobilisations et l'appel intersyndical à la grève ce jour de nos collègues de l'Education.

Nous devons rester vigilants pour que les symptômes annonciateurs du mal ne s'installent. Car chaque atteinte à nos droits, chaque menace sur nos statuts, participe d'une détérioration à grande ampleur dont on perçoit les sombres issues.

Des atteintes à nos droits dans le champ jeunesse et sports :

- Nous ne nous acclimatons pas au sort fait à la formation continue et initiale, qui est un analyseur de la dégradation des métiers et de l'inégalité de traitement des agents selon leur EAFC de rattachement. Dans certaines académies, comme celle de Grenoble, les demandes d'inscription au PNF sont quasiment toutes refusées. Dans d'autres c'est un seul agent par formation. Quant à l'absence de prise en charge en amont des frais c'est quasiment partout. L'absence de moyens dédiés, confirmée par les tableaux de répartition des crédits, en est une des principales raisons malgré nos demandes réitérées. C'est une véritable atteinte au droit à la formation.
- Nous ne nous acclimatons pas à l'enchaînement des rapports visant à détruire nos métiers et le cadre de notre travail. Nous avons demandé en fin d'année dernière à la ministre et à Matignon un abandon formel des préconisations du rapport dit Delaunay, annonceurs d'atteintes graves à nos statuts. Rien. Pire, nous devinons par des bribes d'informations glanées au fil des échanges avec nos collègues que la mission de l'IGESR sur l'adéquation missions-moyens continue son chemin. Nous apprenons par des bruits de couloir la mise en place d'une audition de la cour des comptes sur l'ANS en Bretagne. Pourquoi ? Quelle commande ? Quelle échéance de résultats ? A quel moment sommes-nous au mieux consultés, a minima informés par le CSA ministériel ? Enfin, nos inquiétudes demeurent quant aux futures lois de décentralisation et au risque de pouvoir accru donné aux préfets. L'annonce le 25 mars au Sénat par la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation d'un projet de loi « extrêmement important » en matière de simplification en juin prochain est peu rassurant, en particulier quand elle l'assortit de la volonté de « muscler » le rôle du préfet de département.
- Les orientations financières que vous nous avez transmises sont alarmantes. Qu'en est-il du BOP 214 et des moyens dédiés à la conduite des politiques publiques ? Sur le BOP 163, où sont passés les crédits dédiés à la continuité éducative ? Ce qui est bien lisible cependant c'est la baisse de 24 % des crédits pour la jeunesse et la vie associative. Malgré des propos de la ministre se voulant rassurants pour le secteur associatif devant le Sénat, les économies réalisées sur leur dos via les diminutions sur le FONJEP, le service civique, et la disparition de 11 % du budget leur étant consacré par la réimputation technique, va continuer de les plonger dans des difficultés irréparables. Ce sont des pans entiers de notre tissu social qui risquent ainsi de disparaître, et tout autant d'accès aux droits pour les citoyens. Et cela alors même que depuis des années, avec le CER et autres dispositions, ces mêmes associations, qui pallient à l'action publique, sont victimes de suspicion et de règlements de compte.
- Nous nous inquiétons pour l'avenir de nos collègues administratifs. Issus de la cohésion sociale qui ne sont pas en position normale d'activités, et qui arrivent au terme des 2 x 3 ans prévus par l'OTE. Nombre d'entre elles et eux n'ont même pas trace de leur carrière. Qu'est-il prévu pour sécuriser leur parcours et leur niveau de vie ?

- Dans le champ du sport : nous savons que l'ANS a une nouvelle directrice, mais qu'elle est sa feuille de route ? Pour quel lien avec le ministère ? Avec quel pilotage ? Ces questions sont de la plus haute importance quand une partie de la politique publique du sport a été déléguée à cette instance. En ce qui concerne les établissements du sport, nous n'avons de cesse de demander à ce que la tutelle du ministère soit efficiente, et que rien ne puisse y être fait qui outrepassse le droit des agents publics. Or nous le constatons dans le cadre de l'expérimentation au CREPS de Vichy, où le projet de contractualisation avec la métropole se fait sans les représentants des personnels. L'intervention du SNPJS avec la CFDT et Solidaires au CREPS de Bordeaux et la mobilisation de la DS ont montré qu'il est possible de remettre en place un dialogue social digne de ce nom. Cet accompagnement vers une sortie de crise doit servir d'analyseur et de modèle dans le pilotage des CREPS. Nous espérons dans ce contexte que la demande de protection fonctionnelle formulée par notre collègue représentante du personnel à l'ENVSJN pourra enfin être entendue.
- Cette situation où une représentante du personnel se voit refuser un droit élémentaire, alors qu'il semble facilement mobilisable quand il s'agit d'un personnel de direction, vient plus largement nous questionner sur des situations de discrimination syndicale que nous voyons à l'œuvre ici et là. Obligation de restitution d'un matériel professionnel pour une collègue en situation de décharge, refus de réponse à une demande de formation, disparition de CET sur l'application académique et récréation du CET avec un nombre de jours acquis inférieur à celui épargné, stigmatisation et rappel à l'ordre pour propos tenus dans un cadre syndical, mise à l'écart, pratiques managériales offensantes... Nous demandons que des rappels à la règle soient faits auprès des hiérarchies locales pour que nos représentants puissent faire leur travail de défense des droits et des conditions de travail sans crainte de représailles.

Dans un contexte de montée de l'extrême droite, toute atteinte aux droits syndicaux et plus globalement au respect des agents publics est particulièrement inquiétante dans ce qu'elles peuvent avoir d'irréversibles. Nous demandons ici dans ce CSA que cette vigilance soit commune, partagée et soutenue.